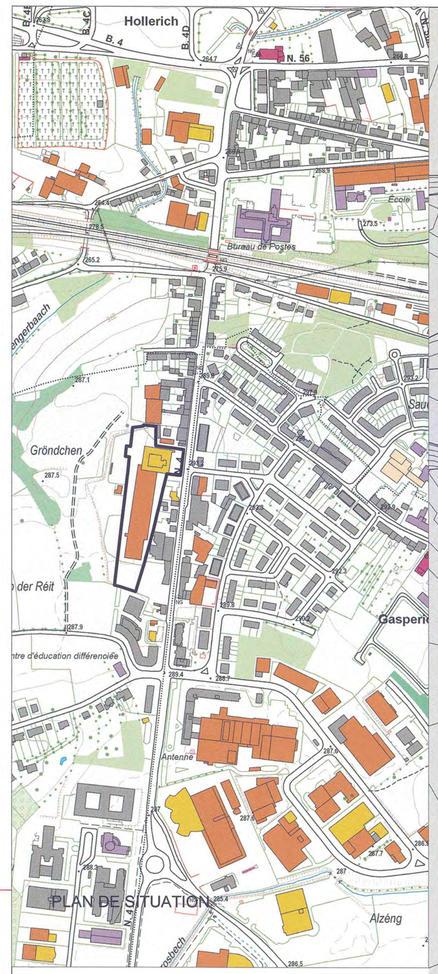

PLAN DE SITUATION

Bilan des surfaces du PAP

1) Superficie totale du PAP : 16 255 M²
2) Superficie cédée : 4 381 M² (soit 26.95%)
3) Superficie Espace Vert Public : 405 M² (10% de la zone à amenager)
4) Superficie Lot 1 : 3 079 M²
5) Superficie Lot 2 : 8 795 M²
6) Superficie Lot 3 : 4 047 M²

BILAN DES SURFACES PAP

LOT 1 / Bloc A

Surf terrain	3 079,00 M²
Emprise au sol	2 002,00 M²
Surface bâtie brute	11 323,00 M²
COS	0,66
CMU	3,68

1	R	1544	1	R	458
2	1	1402	2	1	458
3	2	1402	3	2	458
4	3	1402	4	3	458
5	4	1402	5	4	458
0,8	5	1111	0,8	5	458
Angle	6	156	Angle	6	156
		8419			2904

LOT 2 / Blocs B & C

Surf terrain	8 795,00 M²		
	Bloc B		Bloc C
Emprise au sol	3 538,00 M²	Emprise au sol	2 044,00 M²
Total LOT 2	22 033,00 M²		9 078,00 M²
A répartir suivant transposition (29 935 M² - 22 033 M²)	7 902,00 M²		
COS	0,64		
CMU	3,41		

Bloc B Surface bâtie brute

1	R	2211
2	1	2211
3	2	2211
4	3	2211
5	4	2211
0,8	5	1744
Angle	6	156
		12955

Bloc C Surface bâtie brute

1	R	1593
2	1	1593
3	2	1593
4	3	1593
5	4	1593
0,8	5	1113

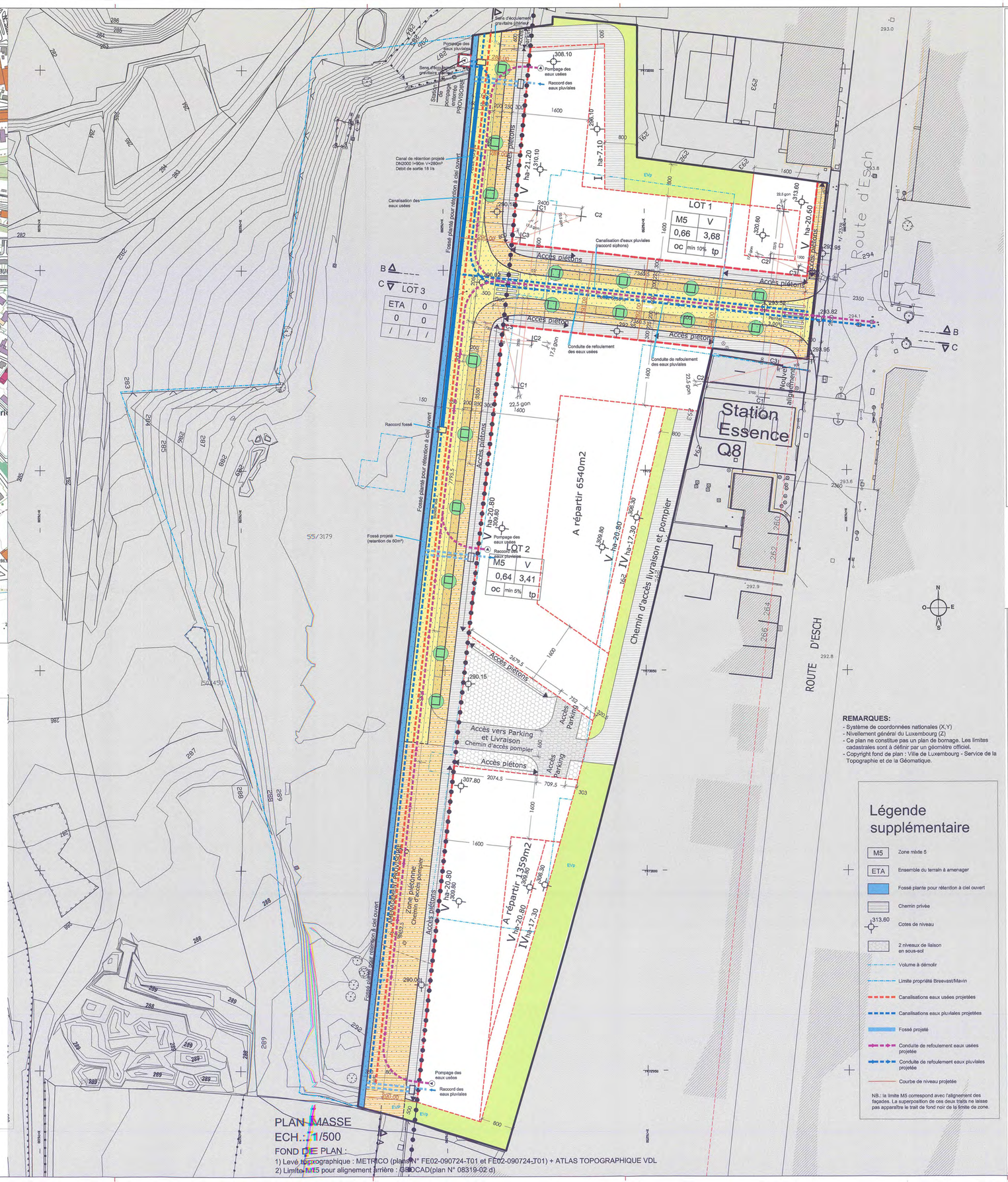

PLAN MASSE
ECH.: 1/500
FOND DE PLAN :
1) Levé topographique : METRICO (plan N° FE02-090724-T01 et FE02-090724-T01) + ATLAS TOPOGRAPHIQUE VDL
2) Limite M15 pour alignement arrière : GEOCAD(plan N° 08319-02 d)

REMARQUES:
- Système de coordonnées nationales (X,Y)
- Nivellement général du Luxembourg (Z)
- Ce plan ne constitue pas un plan de bornage. Les limites cadastrales sont à définir par un géomètre officiel.
- Copyright fond de plan : Ville de Luxembourg - Service de la Topographie et de la Géomatique.

Légende supplémentaire

- M5 — Zone mixte 5
- ETA — Ensemble du terrain à amenager
- Fossé plante pour rétention à ciel ouvert
- Chemin privée
- 313.60 — Cotes de niveau
- 2 niveaux de liaison en sous-sol
- Volume à démolir
- Limite propriété Breevast/Mavin
- Canalisations eaux usées projetées
- Canalisations eaux pluviales projetées
- Fossé projeté
- Conduite de refoulement eaux usées projetée
- Conduite de refoulement eaux pluviales projetée
- Courbe de niveau projetée

NB.: la limite M5 correspond avec l'alignement des façades. La superposition de ces deux traits ne laisse pas apparaître le trait de fond noir de la limite de zone.

Légende type du PAP

Zone	Nombre d'étage plein / Hauteur de la construction
HAB-1	II
0.4	0.8
mi	t2

Zone — Coefficient d'occupation du sol-COS — Type et disposition des constructions — Nombre d'étage plein / Hauteur de la construction — Coefficient maximal d'utilisation du sol-CMU — Coefficient d'occupation du sol-CUS — Formes des toitures — Prescriptions supplémentaires

Zones définies au PAG:

- HAB-1 — Zones d' habitation 1
- HAB-2 — Zones d' habitation 2
- ZMC — Zones mixtes à caractère central
- ZMU — Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR — Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP — Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE — Zones d'activités economiques etc.
- PAP — Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins

- II — limite supérieure
- I - II — limite inférieure et supérieure
- (II) — obligatoire

Hauteur des constructions:

- ho-x — hauteur à la corniche de x m
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x — hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc — constructions en ordre contigu
- onc — constructions en ordre non contigu
- mi — maisons isolées
- mj — maisons jumelées
- mb — maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constuctions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots/parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzungen)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min x% — pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% y% — pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% — pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- EVP — espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVp — espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- AJ — aires de jeux
- plantations existanes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement/emplacement publics
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des toitures:

- orientation du faîte
- tp — toiture plate
- tx — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm — toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d' Intégration déterminées

BREEVAST LUXEMBOURG SARL

BREEVAST
LUXEMBOURG sàrl
c/o
Mavin Property Fund SICAV SIF
42-44 Avenue de la Gare
L-1610 luxembourg

Maître d'Ouvrage :

3, Rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF (Koerich)
Tél: 26 102 027
Fax: 26 102 028
email: info@pm-group.eu
web: www.PM-group.eu
PROJECT MANAGEMENT

BALLINI PITT & PARTNERS
bureau d'architectes WERNER
34, Rue Wenceslas 01 L-2330 LUXEMBOURG
Tél.: +352 40 28 60 Fax: +352 40 28 60
email: bureau@ballini-pitt.lu (cf. www.ballini-pitt.lu)

Architecte :

Bureau d'étude génie civil :

B.E. techniques spécial :

CSS :

appartient à l'approbation définitive du conseil communal du 7 mai 2012 référence n° 82a/2010/4

Référence: 16538/86C
Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision
Approbation du: 10.8.2012
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

B

appartient à l'approbation du conseil communal du 16 décembre 2011 référence n° 82a/2010/4

Approbation

Date

Désignation du projet :

Projet d'aménagement particulier MONOPOL 1

Route d'Esch 242-248
Luxembourg
cad. 55 / 3179 et 4 / 1669

Projet :

Plan :

PAP
PLANCHE 01 - VUE EN PLAN

Plan de base ref. Arch. : I60-04_01_01-002-20110602-5H-PAP

Numéro du plan:	Dessiné par: CD / LG	Date de diffusion	
	Vérifié par: GB/MW	08/12/2011	
MON1-AUT-WBP-I60-04_01_01-002-201100602_5H	Code: 908XX	Echelle: 1 / 500	
Plan Etabli par :	MON1AUTWBP 002	indice: H	